

COMPTE-RENDU **de la réunion publique du vendredi 3 juillet 2026.**

Dans le cadre de la consultation du public parallélisée relative à la demande d'autorisation environnementale pour la création d'un parc éolien sur les communes de Ormes et de Le Chêne par la société Parc éolien de l'Ormes et du Chêne (An Avel Braz), une réunion publique a été organisée, le vendredi 3 juillet 2026, de 18h00 à 20h00 dans la salle des fêtes communale de Le Chêne.

Participants :

Le commissaire enquêteur :

- M. Jean-Louis MARCEAU.

Le porteur de projet :

- M. Xavier de La ROCHEFOUCAULD, fondateur de An Avel Braz ; ;
- M. Florian CLERBOUT, responsable projet PEOC ;
- M^{me} Émeline GIVET, bureau d'études paysagères ;
- M. Emmanuel GROSSETÊTE, animateur.

Le public :

La population ne semble pas particulièrement intéressée par cette consultation, puisque seulement 2 participants sont présents dans la salle à 18h20 et durant toute la réunion.

Déroulement :

Le commissaire enquêteur a rappelé l'objet et les modalités de déroulement de la consultation du public définies dans l'arrêté préfectoral du 27 mai 2026 et notamment :

- la durée de l'enquête de 3 mois du 22 juin 10h00 au 22 septembre 2026 17h00 ;
- les deux réunions publiques, les 3 juillet et 10 septembre 2026 à la salle des fêtes communale de Le Chêne ;
- les trois permanences en mairie de Le Chêne :
 - le vendredi 10 juillet de 9h00 à 12h00,
 - le lundi 24 août de 14h00 à 17h00,
 - le samedi le 19 septembre 2026 de 9h00 à 12h00.

Il a ensuite présenté le rôle et les missions du commissaire enquêteur jusqu'à la remise d'un rapport et de conclusions motivées au préfet à l'issue de cette consultation et ce avant le 14 octobre 2026.

Les représentants de la société Parc éolien de l'Ormes et du Chêne ont exposé le projet de parc éolien actuellement en consultation du public :

- présentation de la société An Avel Braz ;
- le projet dans son contexte local ;
- les enjeux environnementaux, les contraintes et les mesures ERC ;
- le contexte énergétique global ;
- les retombées financières et la participation de An Avel Braz dans la vie locale.

Ensuite, M. Emmanuel GROSSETÊTE a conduit l'échange entre le public et le porteur de projet.

Question : quelle est votre position en cas de perturbation de réception de la télévision ?

Réponse : le développement d'un parc éolien est parfois une aubaine pour l'amélioration de la réception de la télévision sur le territoire.

En ce qui concerne ce projet, la région est couverte par deux émetteurs, une vérification du réglage est faite avec changement d'émetteur éventuellement, et si aucune amélioration n'est constatée, une parabole peut être installée.

Question : au regard de la biodiversité, quelles sont les contraintes rencontrées lors des travaux ?

Réponse : la principale contrainte à prendre en compte dans cette phase de développement, concerne les oiseaux nicheurs entre mi-mars/début avril et août. Durant cette période les travaux sont arrêtés.

Question : la desserte des éoliennes est assurée par des chemins agricoles, ont-ils tous les caractéristiques nécessaires pour ce nouvel usage ?

Réponse : le projet de parc éolien s'appuie sur un réseau de chemins existants enherbés ou empierrés

(chemins blancs). Dans la mesure du possible l'aménagement de chemins blancs à partir de chemins enherbés se limite au minimum et les chemins blancs existants sont éventuellement renforcés. D'autre part, l'implantation des éoliennes est faite au plus près des chemins existants ce qui réduit la longueur du chemin de desserte finale à créer. Cette implation a un autre avantage, elle assure une meilleure répartition des indemnités de survol avec l'association foncière et les exploitants agricoles.

Question : quelle est la durée de vie des éoliennes et leur remplacement est-il envisagé ?

Réponse : la durée de vie d'un parc est estimée à 20 ans voire 25 ans, et à l'issue de cette période leur remplacement peut être envisagé (repowering).

L'échange évolue en une discussion à bâtons rompus sur les projets éoliens entre les participants. Durant cet échange M. de La ROCHEFOUCAULD évoque la possibilité de financement partiel, par la société An Avel Braz, de différentes opérations de restauration ou d'embellissement dans les communes d'accueil de parcs développés par sa société.

Clôture :

À 19h55, l'ensemble du projet ayant été exposé et le public ayant eu tout le temps de s'exprimer, le commissaire enquêteur clôt la réunion publique en rappelant les futures dates de la consultation.

Fait le 4 juillet 2026 à Vouziers

M. Jean-Louis MARCEAU